

tenue par Madame ALIBERT, Juge des Référés

En présence de Monsieur PICOT, Greffier

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2502406	RAPPORTEURE: Madame Bénédicte ALIBERT
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire Article L. 521-4 du code de justice administrative - REFERE SUSPENSION : Arrêté d'opposition préalable n°DP 052 250 24 J0080 pris par la commune de Joinville, en son nom, pour la réalisation d'un pylône de téléphonie mobile sur le site 9 rue des Jardins à Joinville.

Nom des parties

Demandeur COMMUNE DE JOINVILLE

Défendeur Monsieur le gérant SOCIÉTÉ HIVORY

Représentants des parties

CABINET ADAES AVOCATS (SARL)

Maître BON-JULIEN Emmanuelle

Arrêté le 06/08/2025

Vu l'article R. 222-22 du code de justice administrative,
pour la présidente empêchée,
le 1er conseiller,

F. AMELOT